

INDONÉSIE

AMNESTY INTERNATIONAL ET L'ALLIANCE DES JOURNALISTES INDÉPENDANTS :

COMMUNICATION POUR LA 41^E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EPU, NOVEMBRE 2022

RÉSUMÉ

Cette communication commune a été préparée en vue de l'Examen périodique universel (EPU) de l'Indonésie, qui se tiendra en novembre 2022. Amnesty International et l'Alliance des journalistes indépendants (AJI) y évaluent la mise en œuvre des recommandations adressées à l'Indonésie lors de son précédent EPU, notamment en ce qui concerne les droits humains en Papouasie, les attaques et manœuvres d'intimidation à l'encontre des défenseur-e-s des droits humains et la discrimination envers les minorités religieuses.

Ce document examine également le cadre national des droits humains, en particulier en ce qui a trait à l'espace civique. Il signale les instruments législatifs problématiques qui peuvent mettre en péril les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, tels que les dispositions du Code pénal relatives à la trahison et au blasphème et la loi sur les informations et les transactions électroniques, qui condamne les discours de haine et la diffamation. Cette communication attire en outre l'attention des États sur l'absence de dispositif général pour protéger les défenseur-e-s des droits humains et de l'environnement.

Concernant la situation des droits humains sur le terrain, Amnesty International et l'AJI s'inquiètent du rétrécissement de l'espace civique que révèlent, entre autres, les attaques croissantes - tant physiques que numériques - perpétrées contre les défenseur-e-s des droits humains et les journalistes, ainsi que l'utilisation de lois problématiques pour ériger en infraction les manifestations pacifiques et l'expression d'opinions politiques. Cette communication expose plusieurs cas d'intimidations, d'arrestations et parfois même d'agressions qui auraient été perpétrées par les autorités contre des personnes ayant exercé leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique en lien avec des conflits fonciers et les droits des peuples autochtones.

Elle se termine par une série de recommandations adressées à l'Indonésie qui, si elles étaient mises en œuvre, contribueraient à améliorer la situation en matière de droits humains, en particulier dans les domaines mis en avant dans ce document.

L'Alliance des journalistes indépendants (AJI) est une association indépendante de plus de 1 800 journalistes indonésiens fondée en 1994 par des journalistes et militant-e-s prodémocratie pour lutter contre la censure médiatique exercée par le régime dit de l'Ordre nouveau. Elle défend inlassablement la liberté de la presse et l'éthique journalistique et protège les journalistes contre les violences. L'AJI est membre de la Fédération internationale des journalistes (IFJ), de l'Échange international de la liberté d'expression (IFEX), du Réseau mondial de journalisme d'investigation (GIJN) et de FORUM-ASIA. Site Internet : aji.or.id. Courriel : secretariat@ajiiindonesia.or.id

Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de dix millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés. La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun-e peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains. Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux Site Internet : www.amnesty.org Courriel : info@amnesty.id

LE PRÉCÉDENT EXAMEN ET SES SUITES

1. Amnesty International et l'Alliance des journalistes indépendants (AJI) saluent la participation de l'Indonésie à l'Examen périodique universel (EPU) et son acceptation de 167 des 225 recommandations formulées par les autres États lors du troisième cycle de l'EPU en 2017¹.

Normes internationales

2. L'Indonésie a accepté plusieurs recommandations concernant son adhésion aux normes internationales, dont la ratification du protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et de la Convention (n° 189) de l'Organisation internationale du travail sur les travailleuses et travailleurs domestiques². Mais le pays n'a pas encore appliqué ces recommandations en ratifiant ces instruments et d'autres traités.

Défenseur·e-s des droits humains

3. L'Indonésie a accepté cinq recommandations concernant les défenseur·e-s des droits humains, dont l'adoption de mesures législatives visant à prévenir et combattre les actes d'intimidation, de répression ou de violence contre les défenseur·e-s des droits humains, les journalistes et les organisations de la société civile³. L'État n'a toutefois pas encore pris de véritables dispositions pour protéger les défenseur·e-s des droits humains et respecter leurs droits.

Liberté d'expression

4. L'Indonésie a accepté une recommandation l'invitant à veiller à la protection de la liberté d'expression des organisations de la société civile, mais de nombreuses personnes ont continué d'être poursuivies pour avoir exprimé leur opinion. Rien qu'en 2021, Amnesty International a recensé 91 affaires concernant 106 personnes poursuivies au titre de la Loi n° 11 de 2008 telle que modifiée par la loi n° 19 de 2016 sur les informations et les transactions électroniques.

Liberté de réunion pacifique et d'association

5. L'Indonésie a accepté deux recommandations sur le droit à la liberté de réunion pacifique insistant spécifiquement sur la Papouasie et la Papouasie occidentale, mais elle a pris note des recommandations l'invitant à mettre fin aux poursuites exercées en vertu des articles 106 et 110 du Code pénal relatifs à la trahison (*makar*⁴). Depuis le dernier examen, Amnesty International a cependant observé que des militant·e-s avaient fait l'objet de poursuites pour le simple fait d'avoir exercé leurs droits à la liberté de réunion pacifique, en particulier des personnes qui manifestaient pacifiquement au sujet de la Papouasie.

CADRE NATIONAL DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS

Protection des droits fondamentaux de l'être humain

6. La Constitution de 1945 de la République d'Indonésie énonce les droits humains devant être respectés, protégés et mis en œuvre par l'État, notamment la liberté d'expression, la protection contre la violence et la discrimination, le droit de communiquer et d'obtenir des informations et la liberté de réunion.
7. La Loi n° 39 de 1999 relative aux droits humains⁵ détaille la mise en œuvre de ces protections. Le droit à l'information et la protection des journalistes sont quant à eux explicitement définis dans la Loi n° 40 de 1999 relative à la presse⁶.

Droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique

8. Le règlement n° 9 de 2008 du chef de la police indonésienne sur la mise en œuvre des services de police dans la gestion et la sécurisation de l'expression publique d'opinions, le règlement n° 8 de 2009 du chef de la police indonésienne concernant la mise en œuvre des principes et des normes en matière de droits humains par la police nationale indonésienne dans l'exercice de ses fonctions et le règlement n° 16 de 2006⁷ relatif aux directives en matière d'opérations antiémeutes énoncent plusieurs règles auxquelles les fonctionnaires de police doivent se plier pour gérer les manifestations, en particulier l'interdiction du recours à une force excessive.

Poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (« procès-bâillons »)

9. La Loi n° 32 de 2009 sur la protection et la gestion de l'environnement⁸ établit que personne ne peut être poursuivi au civil ou au pénal pour avoir lutté en faveur de l'environnement. Ce texte est important en ce qu'il protège les défenseur·e·s de l'environnement contre les procès-bâillons visant à les intimider et les réduire au silence. Il ne prévoit néanmoins pas de réelles dispositions permettant d'éviter que des plaintes abusives ou infondées soient déposées. L'application de cette loi ne protège donc pas forcément les défenseur·e·s de l'environnement contre les poursuites. En Indonésie, les dispositions interdisant les procès-bâillons ne s'appliquent qu'aux questions environnementales. Les membres de la société civile défendant d'autres droits ne sont donc pas préservés.

Problèmes et lacunes dans le cadre actuel

Trahison

10. Les forces de sécurité ont utilisé des mesures répressives contre des défenseur·e·s des droits humains et des manifestant·e·s pacifiques. Elles ont notamment décrété des interdictions totales de manifester, procédé à des arrestations de masse et poursuivi des personnes pour atteinte à la sécurité de l'État au titre d'articles du Code pénal relatifs à la trahison (*makar*), notamment les articles 106 et 110.

Protection des défenseur·e·s des droits humains insuffisante

11. Bien que certaines dispositions de la loi protègent les droits humains, d'importantes lacunes subsistent, en particulier concernant la protection des défenseur·e·s des droits humains en danger, qui n'est régie que par le Règlement de la Commission nationale des droits humains n° 5 de 2015 relatif aux procédures en la matière⁹. Dans le droit national, l'article 100 de la Loi n° 39 de 1999 établit le droit de chacun et chacune à participer à la protection des droits humains, sans mentionner spécifiquement les défenseur·e·s des droits humains.
12. Le pays ne dispose pas de texte réglementaire exhaustif garantissant une protection efficace des défenseur·e·s des droits humains en danger. Aucune loi ne définit clairement la notion de défenseur·e des droits humains conformément aux normes internationales et aucune directive ne prévoit d'évaluer les risques auxquels ces personnes sont exposées et de déterminer des mesures de protection.
13. Un grand nombre de défenseur·e·s des droits humains continuent d'être poursuivis et détenus arbitrairement pour leur travail en faveur des droits fondamentaux, et les enquêtes sur ces affaires sont limitées, voire inexistantes. En 2021, Amnesty International a recensé au moins 158 affaires concernant 367 défenseur·e·s des droits humains ayant fait l'objet d'agressions physiques, d'attaques numériques et de manœuvres d'intimidation.

Manque de protection du droit à la liberté d'expression

14. Amnesty International a identifié plusieurs lois problématiques ayant conduit à des poursuites contre des défenseur·e·s des droits humains et d'autres personnes qui avaient simplement exercé leur droit à la liberté d'expression. Les autorités ont notamment eu recours aux articles 27, 28 et 29 de la loi sur les informations et les transactions électroniques criminalisant la diffamation, les discours de haine et certaines pratiques jugées immorales¹⁰. Ces dispositions ont été utilisées à maintes reprises pour réduire au silence les personnes ayant émis des critiques en les accusant d'avoir proféré des « propos haineux » et répandu de « fausses informations ».
15. Le Règlement du ministère des Communications et des Technologies de l'information n° 5 de 2020 relatif aux prestataires de services électroniques privés met lui aussi en péril le droit à la liberté d'expression. Ce texte accorde de larges pouvoirs aux organismes d'État pour demander la suppression de tout contenu en ligne qui « cause des agitations publiques » ou « trouble l'ordre public ». Selon ce règlement, les prestataires de services électroniques, dont les plateformes de médias sociaux et les sites Internet, doivent se plier à ces demandes dans un délai de quatre heures pour les données « pressantes » et 24 heures pour les autres contenus, à défaut de quoi ils s'exposent à des amendes, voire au blocage de leurs sites¹¹.
16. Le règlement ne prévoit en outre aucun moyen pour que le ou la propriétaire du contenu puisse contester ou mettre en cause cette décision. Il donne à l'État des pouvoirs considérables pour contrôler les publications en ligne, accéder aux

données des utilisateurs et utilisatrices, et régir la manière dont les prestataires de services privés gèrent leurs propres plateformes. Il viole donc les droits à la liberté d'expression et au respect de la vie privée.

17. Mi-2019, le gouvernement a ralenti le trafic Internet dans plusieurs régions où des manifestations antiracistes étaient organisées. Le 21 août 2019, il a coupé Internet dans les provinces de Papouasie et de Papouasie occidentale sous prétexte d'éviter la diffusion de fausses nouvelles et de messages provocateurs¹². Cette coupure a restreint l'accès de la population de ces régions aux informations et la capacité des journalistes à faire état de la situation. Elle portait donc atteinte au droit à la liberté d'expression.
18. Le gouvernement a ordonné ces mesures alors qu'il n'est pas habilité à couper totalement l'accès à Internet dans une région donnée. Le 3 juin 2020, le tribunal administratif de Djakarta a déclaré que ce ralentissement et cette coupure d'Internet étaient contraires au droit à la liberté d'expression¹³. L'État n'a pas adopté de réglementation pour éviter que cela se reproduise et pour veiller à ce que les autorités ne limitent pas intentionnellement la libre circulation de l'information en coupant Internet.

SITUATION EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS SUR LE TERRAIN

Attaques et manœuvres d'intimidation contre les défenseur·e·s des droits humains et la société civile

19. L'Indonésie a accepté plusieurs recommandations concernant la protection des défenseur·e·s des droits humains¹⁴, mais le nombre d'attaques contre ces personnes a augmenté depuis le dernier examen. Elles ont notamment subi des agressions physiques, des attaques numériques ou des poursuites en justice. Pour la seule année 2021, Amnesty International a recensé au moins 158 attaques contre 367 défenseur·e·s des droits humains dans le pays¹⁵. En 2020, 253 défenseur·e·s des droits humains avaient été pris pour cible dans 93 attaques.
20. En avril 2020, Era Purnama Sari, responsable adjointe des actions de plaidoyer de la Fondation indonésienne d'aide juridique, a fait l'objet d'attaques sur Internet et hors ligne alors qu'elle enquêtait sur des allégations d'arrestations arbitraires et de violences signalées par un syndicat agricole de la province de Jambi. Elle est devenue la cible d'une campagne de dénigrement l'accusant à tort d'avoir commis un adultère avec un responsable d'un organe gouvernemental de la province de Java oriental. Era Purnama Sari a déclaré avoir reçu des menaces de mort alors qu'elle apportait une assistance juridique à des agriculteurs lors de la phase d'instruction de leur procès¹⁶.
21. Les défenseur·e·s des droits des peuples autochtones sont particulièrement exposés aux difficultés. Effendi Buhing, personnalité influente de la communauté autochtone de Kinipan (Kalimantan-Centre), et d'autres personnes indigènes protestent contre la conversion de la forêt dans laquelle ils

vivent en une plantation de palmiers à huile et cherchent à préserver leurs terres coutumières. En octobre 2020, Effendi Buhing a été accusé d'avoir volé une tronçonneuse et arrêté arbitrairement par la police de Kalimantan-Centre. Cette accusation était liée à un conflit foncier entre la communauté autochtone de Kinipan et PT Sawit Lestari Mandiri, une entreprise d'huile de palme¹⁷. Cinq autres membres de la communauté avaient déjà été arrêtés pour des frictions avec cette entreprise au sujet des terres¹⁸.

22. En septembre 2020, la police a arrêté Renita Gani, une habitante du village de Siuna (îles Banggai, Sulawesi-Centre), après sa participation à un barrage routier menée pacifiquement par la communauté en protestation contre son expulsion forcée de ses terres par une entreprise d'extraction minière. Renita Gani et les autres villageois-es dénonçaient le fait que l'expulsion ait eu lieu sans consultation préalable ni indemnisation pour la perte des terres. Elle a été inculpée au titre de l'article 162 de la Loi n° 3/2000 sur l'extraction des minéraux et du charbon, qui interdit quiconque d'entraver des activités minières autorisées¹⁹. Après cette inculpation, Renita Gani a continué à recevoir des menaces. Elle a donc demandé à bénéficier du programme de protection des témoins en mai 2021. Au moment de la rédaction de ce document, aucune décision n'avait encore été prise concernant cette affaire.
23. Le 27 février 2021, les autorités ont arrêté Daud Luwing, Benediktus Beng Lui, et Elisason, trois personnalités autochtones de Dayak Modang Long Wai qui avaient collecté des informations sur des biens situés sur leurs terres autochtones. Tous trois ont été libérés le lendemain après avoir été interrogés par la police de Kutai oriental. Ces trois hommes avaient déjà été dénoncés par PT Subur Abadi Wana Agung concernant un barrage routier érigé pacifiquement en protestation contre les activités de cette entreprise d'extraction d'huile de palme dans la région²⁰.
24. Au cours de la période visée par l'examen, on a observé une augmentation du recours abusif à la justice pénale pour harceler les militant·e·s indigènes qui n'avaient fait qu'exercer leur liberté d'expression et revendiquer leurs droits sur les terres autochtones.
25. En avril 2021, un affrontement a éclaté entre les habitant·e·s de Wadas et la police, assistée des forces armées, lors de l'annonce de l'ouverture d'un site d'extraction d'andésite dans leur village du *kabupaten* de Purworejo (province de Java-Centre) et de l'installation de poteaux en vue de délimiter la carrière. Les habitant·e·s de Wadas manifestaient contre le projet minier parce qu'ils estimaient qu'il menaçait les sources d'eau de leur village et aurait donc un impact important sur leurs terres et pratiques agricoles. Au cours de la manifestation, des centaines de membres des forces de sécurité, dont des militaires, ont fait irruption dans le village, équipés de la tête aux pieds. Les habitant·e·s ont alors tenté de faire barrage à leurs camions à l'aide d'un tronc d'arbre pour permettre à la manifestation de se poursuivre. Des habitantes ont également organisé un sit-in et chanté des *shalawat*, chants religieux à la gloire du prophète Mahomet. Les forces de sécurités ont manœuvré une percée en

bousculant les chanteuses et en leur marchant dessus²¹. Elles ont dispersé les manifestant·e·s à l'aide de gaz lacrymogène et fait de nombreux blessés. Onze personnes ont été arrêtées et accusées d'avoir été à l'origine de violences contre la police au cours de la manifestation²². Faute de preuves, elles ont été libérées le lendemain sans inculpation après avoir été interrogées par la police de Purworejo²³.

26. La situation à Wadas s'est envenimée en février 2022, quand des centaines de membres des forces de sécurité ont envahi le village dans l'objectif déclaré de protéger l'arpentage de la mine. Selon certaines informations, ils ont eu recours à une force excessive, et des villageois·es opposés à la carrière ont été harcelés et intimidés²⁴. D'après la Commission nationale des droits humains, la police a arrêté arbitrairement 67 personnes le 8 février. Toutes ont été relâchées sans inculpation le lendemain, mais trois ont été désignées comme témoins dans une affaire de violation présumée de la Loi sur les informations et les transactions électroniques concernant le compte Twitter @Wadas_Melawan, sur lequel sont publiées des informations sur les manifestant·e·s et la situation sur le terrain²⁵.
27. En février 2021, trois étudiants de l'Université Lancang Kuning, à Riau, ont été dénoncés à la police et expulsés du campus après avoir organisé une manifestation pacifique contre l'administration de l'université, l'accusant d'avoir vendu des thèses des élèves et abattu des arbres illégalement²⁶. Leur expulsion s'est faite en dehors de toute procédure régulière, mais leurs lettres de renvoi ont par la suite été annulées. D'après l'un des étudiants, interrogé par Amnesty International, ces représailles ont créé un climat de peur parmi les élèves de l'université et les ont dissuadés de participer à des manifestations sur le campus²⁷.
28. Le 18 septembre 2021, une personne non identifiée a jeté un cocktail Molotov sur le bureau de LBH Yogyakarta, une association offrant des services d'assistance juridique, déclenchant un feu de faible importance et des dommages matériels. LBH Yogyakarta aidait à ce moment-là plusieurs victimes d'atteintes aux droits humains, dont les agriculteurs·trices de Wadas menacés d'expulsion²⁸.
29. Les défenseur·e·s des droits humains œuvrant en Papouasie s'exposaient eux aussi à des risques importants. En 2019, le prêtre Yeremia Zanambani, qui dénonçait avec véhémence la présence militaire en Papouasie, a été tué par balle. L'auteur présumé de cet homicide serait un membre des forces de sécurité indonésiennes. Une équipe d'établissement des faits composée de représentant·e·s de la société civile et de différentes institutions (ministère coordonnateur pour les Affaires politiques, de justice et de sécurité, cabinet du président, Agence nationale du renseignement) a été créée avec l'autorisation du gouvernement pour enquêter sur cette affaire. Au moment de la rédaction de ce document, les résultats de l'enquête n'étaient pas encore connus.

30. Dans certains cas, les proches de défenseur·e·s des droits humains reçoivent également des menaces. En octobre et novembre 2021, la famille de Veronica Koman, avocate spécialisée dans les droits humains des Papou·e·s et exilée en Australie a subi toute une série d'attaques. Le 24 octobre 2021, la propriété de ses parents à Djakarta a fait l'objet d'un incendie volontaire de faible importance et, le 7 novembre, deux hommes à moto ont jeté une grenade de peinture dans leur garage. Une lettre de menace faisant allusion au rôle de l'avocate dans la défense de militant·e·s papous a été retrouvée dans le garage et une autre personne proche de Veronica Koman a reçu un message similaire dans un colis qui contenait un poulet mort. Le message indiquait : « Si, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, la police et l'appareil d'État ne peuvent pas attraper Veronica Koman, qui est une incapable et une lâche, nous sommes contraints de brûler la terre où que vous vous cachez, vous et votre groupe de protecteurs²⁹. »
31. Les défenseur·e·s des droits humains qui brisent le silence qui entoure certaines affaires sensibles font aussi de plus en plus souvent l'objet d'attaques en ligne visant à les faire taire sur différentes plateformes numériques. Ces dernières années, des étudiant·e·s, des universitaires, des journalistes et des militant·e·s ont été visés par une vague de harcèlement, de manœuvres d'intimidation et d'attaques en ligne menées par des personnes non identifiées afin de susciter la peur et de faire taire les critiques. Ces attaques en ligne prennent de multiples formes : vols d'informations d'identification sur les médias sociaux et les messageries instantanées, appels indésirables de numéros étrangers inconnus, intrusions dans des discussions en ligne ou des webinaires et menaces de violences physiques par texto³⁰.
32. Le 3 juin 2020, une audience en ligne tenue par le tribunal administratif de Djakarta sur les coupures d'Internet en Papouasie et en Papouasie occidentale a été perturbée par plusieurs personnes non identifiées qui ont utilisé l'outil de communication pour projeter des images pornographiques à l'auditoire.
33. L'organisme exécutif des étudiant·e·s de l'Université d'Indonésie a également fait l'objet de manœuvres d'intimidation après avoir décidé d'organiser un débat en ligne le 8 juin 2020 sur le racisme dont sont victimes les Papou·e·s. L'avocate Veronica Koman et l'avocat papou Gustaf Kawer, tous deux spécialisés en droits humains, ainsi qu'une ancienne prisonnière papoue qui a souhaité garder l'anonymat participaient à ce webinaire préparé au vu de l'action en justice menée contre sept militants politiques papous à Balikpapan (Kalimantan-Est). Des personnes non identifiées auraient piraté le compte WhatsApp de la personne responsable du débat en ligne et en auraient pris le contrôle deux heures avant l'événement, car ils n'auraient pas pu accéder à leurs propres comptes. L'université a désapprouvé ce débat public dans une déclaration écrite, affirmant qu'il ne reflétait pas « l'opinion et l'esprit de l'Université d'Indonésie en tant qu'institution³¹ ».
34. Le 19 août 2020, le compte Twitter de Pandu Riono, un épidémiologiste qui critique ouvertement les politiques de l'État face à la pandémie de COVID-19,

aurait été piraté par une personne non identifiée. Le pirate aurait publié des photos de Pandu Riono en compagnie d'une femme, commentées de légendes compromettantes et trompeuses.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

35. Les menaces de poursuites pénales, les attaques en ligne et la faible protection de la liberté de la presse ont donné lieu à de multiples atteintes au droit à la liberté d'expression. Les conférenciers et conférencières, les défenseur·e·s des droits humains, les journalistes indépendants et les organes de presse ont été particulièrement visés.
36. La diffamation est toujours criminalisée au titre des articles 310 et 311 du Code pénal et de l'article 27(3) de la Loi sur les informations et les transactions électroniques. Cette dernière loi complète le Code pénal en prévoyant pour la diffamation en ligne une peine plus lourde, pouvant aller jusqu'à 4 ans d'emprisonnement. L'Indonésie n'a pas dépénalisé la diffamation, comme l'exigent les normes internationales.
37. En 2019, Saiful Mahdi, professeur à l'université Syiah Kuala, a été poursuivi pour diffamation au titre de la Loi sur les informations et les transactions électroniques après avoir envoyé à un groupe de discussion privé sur WhatsApp comprenant des membres du professorat et du personnel de la faculté d'ingénierie un message critiquant les résultats d'un examen de recrutement de fonctionnaires pour des postes d'assistant·e·s au sein de la faculté. En juin 2021, Saiful Mahdi a été condamné à une amende de 10 millions de roupies et à trois mois d'emprisonnement, qu'il a commencé à purger en septembre³².
38. Le 22 octobre 2021, le tribunal du district d'Amboine a condamné Risman Solissa, étudiant, à huit mois d'emprisonnement pour avoir enfreint la Loi n° 1/1946, qui interdit la diffusion de « fausses nouvelles ». Risman Solissa a été jugé coupable d'avoir publié sur les réseaux sociaux un appel à manifester contre l'adoption de mesures de restriction des activités sociales³³.
39. Le 23 novembre 2021, le journaliste Muhamad Asrul a été déclaré coupable de violation de l'article 27 de la Loi sur les informations et les transactions électroniques pour le simple fait d'avoir écrit des articles de presse sur des allégations de corruption dans un projet de grande ampleur à Palopo (Sulawesi-Sud). Il a été condamné à trois mois d'emprisonnement par le tribunal du district de Palopo.
40. En août 2021, le ministre coordonnateur pour les Affaires maritimes et les Investissements a porté plainte pour diffamation contre deux défenseur·e·s des droits humains, Haris Azhar et Fatia Maulidiyanti, au titre des articles 27 et 45 de la Loi sur les informations et les transactions électroniques. Ces allégations étaient fondées sur une vidéo publiée sur la chaîne YouTube d'Haris Azhar, dans laquelle les deux défenseur·e·s parlaient d'un rapport faisant état de liens

présupposés entre des opérations militaires et des activités minières dans l'Intan Jaya (Papouasie³⁴).

41. En septembre 2021, le Secrétaire général de la présidence a lui aussi déposé une plainte au titre des dispositions de la Loi sur les informations et les transactions électroniques relatives à la diffamation. Cette plainte visait deux chercheurs d'Indonesia Corruption Watch, Egi Primayogha et Miftachul Choir, qui avaient participé à une étude publiée par l'organisation selon laquelle plusieurs fonctionnaires auraient encouragé la circulation du médicament Ivermectin pendant la pandémie de COVID-19.
42. Les attaques informatiques sont devenues une nouvelle forme de menace et se sont nettement multipliées pendant la pandémie de COVID-19. Plusieurs médias indépendants ont signalé des attaques par déni de service distribué, qui ont entravé l'accès du public aux informations publiées sur leur site.
43. En mai 2020, des attaques informatiques ont également pris pour cible Magdalene.co et Konde.com. Ces deux médias indépendants font partie des principaux portails d'information en ligne promouvant les droits des minorités et des femmes et publient fréquemment des articles sur la misogynie et le travail du sexe. Magdalene a annoncé sur ses comptes de réseaux sociaux qu'il avait été victime d'une attaque par déni de service distribué, qui empêchait à son lectorat d'accéder à son site Internet. L'une de ses journalistes a vu ses informations personnelles être divulguées en ligne et elle a été harcelée par des personnes non identifiées, qui lui ont envoyé des images pornographiques et des messages dégradants pour les femmes³⁵.
44. Konde.com n'a pas pu accéder à son compte Twitter officiel le 15 mai 2020. Ce jour-là, ce site d'information en ligne organisait un débat sur des allégations d'atteintes sexuelles concernant un étudiant d'Universitas Islam Indonesia identifié par les initiales IM. Konde.com avait suivi de près cette affaire et animé les internautes à soutenir les victimes d'atteintes sexuelles dans leur quête de justice³⁶. Konde.com a déclaré que des tentatives de contrôle de leur compte Twitter avaient été menées depuis Yogyakarta et depuis les Pays-Bas.
45. En août 2020, un site Internet indonésien bien connu, Tempo.co, a été piraté après avoir publié des informations sur des influenceurs et influenceuses payés pour promouvoir la très controversée « loi omnibus ». Au même moment, un autre site d'actualité indonésien reconnu, Tirto.id, a lui aussi été visé par un piratage informatique et sept articles qu'il avait publiés ont été supprimés. L'un d'eux critiquait la prétendue découverte d'un médicament contre le COVID-19 produit en collaboration avec l'Université Airlangga, l'Agence nationale du renseignement et l'armée de terre indonésienne³⁷. Les deux médias ont signalé ces attaques à la police. Au moment de la rédaction de ce document, Amnesty International et l'AJI n'avaient pas connaissance des résultats ni des suites de l'enquête.

46. En avril 2020, le compte WhatsApp de Ravio Patra, un politologue et militant qui fait souvent connaître son opinion sur des sujets sociopolitiques sur les médias sociaux et collabore activement avec des organisations de défense des droits humains, a été piraté. Le pirate a envoyé des messages incitant aux pillages et à la désobéissance civile en se faisant passer pour sa victime. Ravio Patra ne s'est pas rendu compte immédiatement que son compte avait été piraté et il n'y a eu de nouveau accès que plusieurs heures plus tard. Il a été arrêté sans mandat d'arrêt par l'unité de la police chargée des crimes violents et détenu pendant deux jours pour les messages envoyés depuis son compte. La police a également perquisitionné son domicile sans mandat officiel.
47. Ravio Patra a été amené au poste de police, où on lui a dit qu'il allait être interrogé comme suspect. Son téléphone et son ordinateur portable, dans lesquels il stockait des données relatives à ses recherches sur les droits humains, lui ont été confisqués pour être examinés par la police scientifique et ne lui ont été rendus que près de deux ans plus tard. La police n'a pas révélé les résultats officiels de l'enquête. La cause de l'arrestation de Ravio Patra reste donc floue. Ce dernier a signalé à la police que son compte WhatsApp avait été piraté. Au moment de rédiger cette communication, Amnesty International et l'AJI n'avaient connaissance d'aucune enquête officielle sur cette affaire.
48. En octobre 2021, le site Internet de Project Multatuli, un collectif de journalistes indépendants, a été touché par une attaque par déni de service distribué après la publication d'un article sur une affaire concernant des atteintes sexuelles commises sur des enfants dans le *kabupaten* de Luwu oriental (Sulawesi du Sud). L'attaque a rendu le site inaccessible pendant près de 12 heures. Le même jour, la police de Luwu oriental, qui était chargée de l'affaire d'atteintes sexuelles, a accusé Project Multatuli de diffuser de « fausses nouvelles » sur son compte Instagram.

SÉCURITÉ DES JOURNALISTES

49. En avril 2021, Victor Mambor, journaliste chevronné du journal Jubi, a été attaqué et sa voiture a été vandalisée par des personnes non identifiées. Victor Mambor et le journal Jubi avaient déjà fait l'objet de plusieurs attaques, dont des divulgations de données personnelles et des menaces de poursuites pénales.
50. En mars 2021, des fonctionnaires de police ont agressé physiquement un journaliste de Tempo.co, Nurhadi, qui tentait d'enquêter sur une allégation de corruption concernant le directeur des inspections de la Direction générale des impôts, organe relevant du ministère des Finances. Les fonctionnaires ont pris le téléphone de Nurhadi et l'ont roué de coups, giflé et étranglé lorsqu'il a essayé de s'entretenir avec le directeur des inspections à l'occasion du mariage de son fils. Nurhadi a été détenu pendant deux heures dans un hôtel de Surabaya, où se tenait l'événement³⁸.
51. En juin 2021, Mara Salem Harahap, rédacteur en chef de lassernewstoday.com, a été retrouvé mort dans une voiture qu'il conduisait non loin de chez lui, dans

la province de Sumatra-Nord. Son corps présentait des impacts de balles. Il était connu pour avoir publié des articles critiques sur des sujets sensibles dans la région, en particulier sur le trafic de stupéfiants et les jeux clandestins, et sur des allégations de corruption mettant en cause des responsables locaux de l'entreprise d'État PT Perkebunan Nusantara III. Sa mort a suscité des préoccupations concernant la liberté de la presse et la sécurité des journalistes et autres professionnel·le·s des médias. En février 2022, deux personnes ont été jugées coupables et condamnées à la réclusion à perpétuité³⁹.

LIBERTÉ DE RÉUNION PACIFIQUE ET D'ASSOCIATION

52. Les autorités ont continué d'arrêter et de détenir des manifestant·e·s pacifiques dans un contexte de réduction de l'espace civique. Depuis trois ans, l'indice de liberté civile de l'Indonésie calculé par Freedom House n'a cessé de reculer⁴⁰.
53. Des personnes qui participaient à des activités politiques pacifiques ont été poursuivies au titre de dispositions législatives relatives à la trahison, en particulier des articles 106 et 110 du Code pénal. En octobre 2021, Amnesty International Indonésie comptait au moins huit prisonniers d'opinion de Papouasie et 11 des Moluques détenus arbitrairement pour le simple fait d'avoir exercé pacifiquement leurs droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique.
54. En août 2019, l'agression verbale et physique d'étudiant·e·s papous vivant dans une résidence universitaire de Surabaya (Java-Est) par le personnel de sécurité et des membres d'organisations de masse a déclenché une série de manifestations contre le racisme dans les villes de Papouasie et d'autres régions. Sept Papous ont été arrêtés, jugés coupables de trahison et condamnés à des peines allant de 10 à 11 mois d'emprisonnement pour avoir participé pacifiquement aux manifestations⁴¹. En avril 2020, les autorités ont arrêté cinq militants de la République des Moluques du Sud qui avaient organisé une cérémonie de levée du drapeau *Benang Raja* à l'occasion du 70^e anniversaire de la fondation de cet État non reconnu⁴².
55. En avril 2021, trois habitants du sud de l'archipel des Moluques ont été arrêtés pour le simple fait de posséder un drapeau et des documents relatifs au mouvement pour la République des Moluques du Sud. Leur détention a été prolongée sept fois jusqu'au début de leur procès, le 26 août 2021⁴³. En décembre 2021, ils ont été condamnés pour trahison à des peines allant de trois à trois ans et demi de prison. En février 2022, leur appel était toujours en instance.
56. En décembre 2021, la police a appréhendé huit étudiants papous et les a inculpés de rébellion pour avoir brandi le drapeau de l'« Étoile du matin », emblème de l'indépendance papoue, le 1^{er} décembre, date que nombre de Papou·e·s considèrent comme le Jour de l'Indépendance⁴⁴.

57. En septembre 2019, des milliers de civil·e·s de tout le pays, dont des étudiant·e·s, des syndicalistes et des militant·e·s, sont descendus dans la rue à l'appel du mouvement « *Reformasi Dikorupsi* » (Réforme corrompue) pour protester contre des articles problématiques de plusieurs projets et propositions de loi controversés jugés dangereux pour les libertés civiles et les droits fondamentaux. Face à ces manifestations, la police a eu recours à une force injustifiée et excessive : elle a roué de coups des manifestant·e·s, leur a lancé des pierres, les a aspergés de gaz lacrymogène et a tiré des balles en caoutchouc et des balles réelles. Deux étudiants sont morts dans des affrontements avec la police lors d'une manifestation à Kendari (Sulawesi-Sud⁴⁵).
58. En octobre 2020, dans différentes régions du pays, des milliers de personnes sont descendues dans la rue pour protester contre l'adoption de la Loi n° 11 de 2020 sur la création d'emploi (connue en Indonésie sous le nom de Loi omnibus). La section indonésienne d'Amnesty International a suivi la situation et recensé au moins 411 victimes de violences policières perpétrées au cours des manifestations dans 15 provinces et 6 658 manifestant·e·s et journalistes détenus arbitrairement pour de courtes périodes dans 21 provinces⁴⁶.
59. Les manifestations sur des sujets délicats, comme le conflit en Papouasie, ont été particulièrement visées. En mai 2021, la police a arrêté Victor Yeimo, militant papou, après sa participation à une manifestation pacifique contre le racisme. Victor Yeimo a été maintenu en détention alors que sa santé se dégradait, ce qui a soulevé des préoccupations concernant le traitement des personnes incarcérées.
60. Des manifestations ont éclaté en Papouasie et dans d'autres régions du pays à la suite du renouvellement de la Loi d'autonomie spéciale pour la Papouasie et la Papouasie occidentale par la Chambre des représentants du peuple en juillet 2021. À Djakarta, les personnes qui manifestaient devant le bâtiment de la Chambre des représentants ont été dispersées par les forces policières et une cinquantaine d'entre elles ont été arrêtées et emmenées au siège de la police⁴⁷. En août 2021, les forces de sécurité ont ouvert le feu sur des manifestant·e·s à Yahukimo (Papouasie), blessant au moins une personne. Le même jour, les forces de sécurité ont utilisé des canons à eau lors d'une manifestation à Djayapura (Papouasie), et frappé les protestataires avec des matraques en caoutchouc et des crosses de fusils.
61. Le recours à la force et à la détention arbitraire par la police lors des manifestations a nettement augmenté pendant la pandémie de COVID-19. Entre le 5 et le 10 octobre 2020, de nombreuses manifestations ont eu lieu dans plusieurs grandes villes indonésiennes, dont Djakarta, Surabaya (Java-Est) et Samarinda (Kalimantan-Est), à la suite de l'adoption de la très controversée Loi omnibus, qui a assoupli un grand nombre de lois relatives au travail, aux entreprises et à l'environnement afin de stimuler les investissements économiques.

62. Les travailleuses et travailleurs et les étudiant-e-s ont manifesté en masse pour demander au gouvernement d'abroger cette loi. D'après les syndicats et les militant-e-s, la Loi omnibus réduit les droits, les acquis sociaux et les protections environnementales. Le 8 octobre 2020, la police a attaqué au moins 28 journalistes qui couvraient la protestation. Les journalistes ont signalé avoir subi des manœuvres d'intimidation, des agressions physiques et des détentions arbitraires pendant un ou deux jours⁴⁸.

RECOMMANDATIONS À L'ÉTAT SOUMIS À L'EXAMEN

Amnesty International et l'Alliance des journalistes indépendants engagent le gouvernement indonésien à :

Attaques et manœuvres d'intimidation contre les défenseur-e-s des droits humains et les organisations de la société civile

63. respecter, protéger et mettre en œuvre les droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association, notamment en instaurant un climat sûr et favorable dans lequel les médias, les journalistes, les organisations de la société civile et les défenseur-e-s des droits humains pourront travailler en toute sécurité, sans craindre de subir des représailles ;

64. veiller à ce que toutes les attaques, menaces et manœuvres d'intimidation envers les organisations de la société civile et les défenseur-e-s des droits humains fassent sans délai l'objet d'enquêtes impartiales et efficaces menées par un organe indépendant. Ces enquêtes et les poursuites en découlant ne doivent pas se limiter aux responsables présumés les plus directs, mais concerner aussi la participation de membres de la hiérarchie, quel que soit leur rang. Lorsque suffisamment d'éléments de preuve recevables sont réunis, les personnes soupçonnées doivent être jugées par des tribunaux civils, dans le cadre de procédures conformes aux normes internationales en matière d'équité des procès et sans que la peine de mort puisse être prononcée ;

65. adopter une politique de protection des défenseur-e-s des droits humains en danger plus exhaustive, comprenant une définition claire et complète de la notion de défenseur-e des droits humains et des dispositions spécifiques concernant les femmes qui défendent les droits humains. Cette politique doit prévoir des dispositifs de protection préventifs, collectifs et tenant compte des questions de genre ;

Liberté d'expression

66. abroger ou modifier les lois et règlements qui restreignent arbitrairement les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, notamment, mais pas uniquement, la Loi n° 19 de 2016 sur les informations et transactions électroniques ;

67. dépenaliser la diffamation en abrogeant l'article 27 de la Loi sur les informations et transactions électroniques et garantir qu'elle soit traitée uniquement comme une affaire civile ;
68. veiller à ce que toutes les attaques et intimidations en ligne fassent l'objet dans les plus brefs délais d'enquêtes impartiales, indépendantes et efficaces ;
69. assurer la sécurité des journalistes et poursuivre en justice les auteurs et autrices présumés d'attaques, y compris lorsqu'il s'agit de fonctionnaires de police, afin de mettre fin à l'impunité ;
70. faire en sorte qu'une loi sur la protection des données et le respect de la vie privée soit adoptée de manière à renforcer les droits des personnes à l'ère du numérique ;
71. s'abstenir d'imposer une obligation de surveillance active des contenus sur Internet ou de faire porter aux intermédiaires des responsabilités qui encourageraient une censure abusive et veiller à ce que les restrictions au droit à la liberté d'expression en ligne soient conformes aux principes de légalité, de légitimité, de nécessité et de proportionnalité ;
72. cesser de ralentir ou de couper le débit d'Internet, ce qui constitue toujours une restriction excessive et disproportionnée du droit à la liberté d'expression ;

Liberté de réunion et d'association

73. s'assurer que toutes les stratégies de maintien de l'ordre lors des manifestations respectent la législation nationale et les normes internationales relatives à l'usage de la force, telles que les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois, et veiller notamment à dispenser une formation appropriée à la police et aux autres forces de sécurité ;
74. veiller à ce que soient menées dans les meilleurs délais des enquêtes impartiales, indépendantes et efficaces sur toutes les informations faisant état de l'usage inutile ou excessif de la force par la police, traduire en justice les auteurs présumés de ces agissements et les juger dans le cadre de procès équitables ;
75. libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers·ères d'opinion détenus uniquement pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression ou de réunion pacifique ;
76. abroger ou modifier l'essentiel des articles 106 et 110 du Code pénal relatifs à la trahison en veillant à ce que ces dispositions ne puissent plus être utilisées pour poursuivre en justice des personnes qui expriment des opinions critiques ou qui manifestent pacifiquement.

NOTES

¹ Conseil des droits de l'homme des Nations unies, Rapport du Conseil des droits de l'homme sur sa trente-sixième session, doc. ONU A/HRC/36/2, 14 juin 2018, § 567.

² Conseil des droits de l'homme [ONU], Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel : Indonésie, 14 juillet 2017, doc. ONU A/HRC/36/7, recommandations 139.5 (Bosnie-Herzégovine), 141.7 (France), 139.2 (Géorgie, Kazakhstan), 139.3 (Mozambique), 139.4 (Danemark, Guatemala, Hongrie, Monténégro, Portugal, Turquie), 141.6 (Tchéquie), 139.7 (Philippines).

³ Conseil des droits de l'homme, Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel : Indonésie, doc. ONU A/HRC/36/7, recommandation 139.24 (Mexique).

⁴ Conseil des droits de l'homme, Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel : Indonésie, 14 juillet 2017, doc. ONU A/HRC/36/7/Add.1, recommandations 141.31 (États-Unis d'Amérique), 141.30 (Allemagne).

⁵ Law of the Republic of Indonesia Number 39 of 1999 on Human Rights, <https://peraturan.go.id/common/dokumen/terjemah/2019/UU%2039%201999%20English.pdf>.

⁶ Law of the Republic of Indonesia Number 40 of 1999 on the Press, https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=en&p_isn=77117&p_classification=01.05.

⁷ Perkap no. 16 tahun 2006 tentang pengendalian massa, http://lemdik.polri.go.id/index.php?p=show_detail&id=57&keywords=.

⁸ Law of the Republic of Indonesia Number 32 of 2009 on Environmental Protection and Management, <http://greenaccess.law.osaka-u.ac.jp/wp-content/uploads/2019/03/Law-No.32-of-2009-on-The-Management-and-Protection-of-the-Environment.pdf>.

⁹ Peraturan Komnas HAM No 5 Tahun 2015 tentang Prosedur Perlindungan Terhadap Pembela HAM, <https://www.komnasham.go.id/index.php/peraturan/2017/10/20/19/peraturan-komnas-ham-no-5-tahun-2015-tentang-prosedur-perlindungan-terhadap-pembela-ham.html>.

¹⁰ Law of the Republic of Indonesia Number 11 of 2008 on Electronic Information and Transaction, http://www.flevin.com/id/lgso/translations/JICA%20Mirror/english/4846_UU_11_2008_e.html.

¹¹ Peraturan Menteri Komunikasi dan Informatika Nomor 5 Tahun 2020 tentang Penyelenggara Sistem Elektronik Lingkup Privat, https://jdih.kominfo.go.id/produk_hukum/view/id/759/t/peraturan+menteri+komunikasi+dan+informatika+nomor+5+tahun+2020

¹² SafeNet, "Kami Memenangkan Kasus Internet Shutdown di Papua dan Papua Barat !", 4 juin 2020, <https://id.safenet.or.id/2020/06/kami-memenangkan-kasus-internet-shutdown-di-papua-dan-papua-barat/>.

¹³ Amnesty International Indonésie, "Court Ruling on Internet Blackout Is A Rare Victory For Freedom of Expression in Papua", 3 juin 2020, <https://www.amnesty.id/court-ruling-on-internet-blackout-is-a-rare-victory-for-freedom-of-expression-in-papua/> ; et https://ptun-jakarta.go.id/wp-content/uploads/2020/06/2019_TF_G_230_putusan_akhir.pdf.

¹⁴ Conseil des droits de l'homme, Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel : Indonésie, doc. ONU A/HRC/36/7, recommandation 139.24 (Mexique), 139.64 (Équateur), 139.65 (France), 139.66 (Irak) ; doc. ONU A/HRC/36/7/Add.1, Recommandation 141.56 (Norvège).

¹⁵ Suivi de la situation dans le pays par Amnesty International Indonésie, "Attacks towards Indonesian HRDs - 2021".

¹⁶ Suara, "Kisah Perempuan Pejuang Pembela HAM Petani Batanghari yang Diintimidasi", 14 août 2019, <https://www.suara.com/news/2020/04/24/020500/kisah-perempuan-pejuang-pembela-ham-petani-batanghari-yang-diintimidasi> ; TribunNews, "Aktivis HAM Era Purnama Sari Diserang dengan Berita Fitnah dan Hoaks, YLBHI Duga Terkait Kasus SMB", 14 août 2019, https://jambi.tribunnews.com/2019/08/14/aktivis-ham-era-purnama-sari-diserang-dengan-berita-fitnah-dan-hoaks-ylbhi-duga-terkait-kasus-smb#google_vignette.

¹⁷ Amnesty International Indonésie, "Bebaskan Pembela Hak Masyarakat Adat Kinipan", 27 août 2020, <https://www.amnesty.id/bebaskan-pembela-hak-masyarakat-adat-kinipan/>.

¹⁸ *Ibid.*

- ¹⁹ Amnesty International Indonésie, “Hentikan kriminalisasi dan lindungi hak warga Desa Siuna dari perampasan lahan”, 11 mai 2021, <https://www.amnesty.id/hentikan-kriminalisasi-dan-lindungi-hak-warga-desa-siuna-dari-perampasan-lahan/>.
- ²⁰ Amnesty International Indonésie, “Hentikan Kriminalisasi Tokoh Masyarakat Adat”, 2 mars 2021, <https://www.amnesty.id/hentikan-kriminalisasi-tokoh-masyarakat-adat/>.
- ²¹ Entretien d’Amnesty International Indonésie avec Julian Dwi Prasetya, 18 juin 2021.
- ²² CNN Indonesia, “LBH: 11 Warga Ditangkap, 9 Luka Bentrok Proyek Tambang Wadas”, 23 avril 2021, <https://www.cnnindonesia.com/nasional/20210423170853-20-634024/lbh-11-warga-ditangkap-9-luka-bentrok-proyek-tambang-wadas> ; DetikNews, “9 Orang Luka Ricuh Tambang Purworejo, Polisi Dinilai Represif”, 24 avril 2021, <https://news.detik.com/berita-jawa-tengah/d-5544931/9-orang-luka-ricuh-tambang-purworejo-polisi-dinilai-represif>.
- ²³ CNN Indonesia, “Sempat Ditangkap Buntut Demo Tambang Wadas, 11 Orang Dilepas”, 24 avril 2021, <https://www.cnnindonesia.com/nasional/20210424132421-12-634228/sempat-ditangkap-buntut-demo-tambang-wadas-11-warga-dilepas>.
- ²⁴ BBC News, “Kekerasan di Wadas dilakukan aparat ‘berbaju sipil, kata Komnas HAM, ‘aparatus ribuan bukan ratusan’”, 25 février 2022, <https://www.bbc.com/indonesia/indonesia-60509211>.
- ²⁵ Amnesty International Indonésie, “Indonesia: End harassment of residents opposed to ‘national strategic project’”, 10 février 2022, <https://www.amnesty.id/indonesia-end-harassment-of-residents-opposed-to-national-strategic-project/> ; Tempo, “LBH Yogya Ungkap Nasib 3 Warga Wadas yang Perkaranya Naik ke Penyidikan”, 14 février 2022, <https://nasional.tempo.co/read/1560724/lbh-yogya-ungkap-nasib-3-warga-wadas-yang-perkaranya-naik-ke-penyidikan/full&view=ok>.
- ²⁶ Tempo, “Kritik Rektor, 3 Mahasiswa Universitas Lancang Kuning Dikeluarkan”, 23 février 2021, <https://nasional.tempo.co/read/1435391/kritik-rektor-3-mahasiswa-universitas-lancang-kuning-dikeluarkan/full&view=ok>.
- ²⁷ Entretien d’Amnesty International Indonésie avec George Tirtra Prasetyo, 10 juin 2021.
- ²⁸ Amnesty International Indonésie, “Teror ke LBH Yogyakarta bentuk serangan ke pembela HAM”, 20 septembre 2021, <https://www.amnesty.id/teror-ke-lbh-yogyakarta-bentuk-serangan-ke-pembela-ham/>.
- ²⁹ Amnesty International Indonésie, “INDONESIA: Authorities must investigate frightening attack on human rights defender’s parents”, 8 novembre 2021, <https://www.amnesty.id/indonesia-authorities-must-investigate-frightening-attack-on-human-rights-defenders-parents/>.
- ³⁰ Amnesty International Indonésie, “End Wave of Digital Attacks on Students, Journalists, Activists”, 17 juin 2020, <https://www.amnesty.id/end-wave-of-digital-attacks-on-students-journalists-activists/>.
- ³¹ *The Jakarta Post*, “UI disavows #PapuanLivesMatter discussion organized by student body”, 8 juin 2020, <https://www.thejakartapost.com/news/2020/06/08/ui-disavows-papuanlivesmatter-discussion-organized-by-student-body.html>.
- ³² Amnesty International Indonésie, “Release lecturer jailed for three months over a WhatsApp message”, 2 septembre 2021, <https://www.amnesty.id/release-lecturer-jailed-for-three-months-over-a-whatsapp-message/> ; Amnesty International, « Indonésie. Un enseignant se voit accorder une grâce présidentielle », 18 octobre 2021, <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa21/4893/2021/fr/>.
- ³³ Amnesty International Indonésie, “Ajakan demonstrasi bukan perbuatan kriminal”, 26 octobre 2021, <https://www.amnesty.id/ajakan-demonstrasi-bukan-perbuatan-kriminal/>.
- ³⁴ Amnesty International, « Indonésie. Des défenseur-e-s des droits humains accusés de diffamation », 1^{er} novembre 2021, <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa21/4932/2021/fr/>.
- ³⁵ Déclaration de Magdalene Indonesia sur Facebook : <https://www.facebook.com/MagdaleneIndonesia/>.
- ³⁶ Alinea, “AJI kecam serangan kepada Magdalene.co dan Konde.co”, 12 juin 2020, <https://www.alinea.id/media/aji-kecam-serangan-kepada-magdalene-co-dan-konde-co-b170A9uXn>.
- ³⁷ *The Jakarta Post*, “Tempo Website Hacked”, 21 août 2020, <https://www.thejakartapost.com/news/2020/08/21/tempo-website-hacked.html>.
- ³⁸ Tempo, “Dua Polisi Penganiaya Jurnalis Tempo Nurhadi Hanya Divonis 10 Bulan”, 12 janvier 2022, <https://nasional.tempo.co/read/1549152/dua-polisi-penganiaya-jurnalis-tempo-nurhadi-hanya-divonis-10-bulan> ; IFJ, “Indonesia: Journalist abused for reporting on bribery”, 1^{er} avril 2021, <https://www.ifj.org/media-centre/news/detail/category/press-releases/article/indonesia-journalist-abused-for-reporting-on-bribery.html>.
- ³⁹ DetikNews, “Penembak Pemred di Sumut hingga Tewas Divonis Penjara Seumur Hidup”, 4 février 2022, <https://news.detik.com/berita/d-5927544/penembak-pemred-di-sumut-hingga-tewas-divonis-penjara-seumur-hidup>.
- ⁴⁰ Freedom House, “Indonesia”, <https://freedomhouse.org/country/indonesia/freedom-world/2021>.
- ⁴¹ *The Jakarta Post*, “Papuan protesters sentenced to less than one year for treason amid calls to drop charges”, 17 juin 2020, <https://www.thejakartapost.com/news/2020/06/17/papuan-protesters-sentenced-to-less-than-one-year-for-treason-amid-calls-to-drop-charges.html>.
- ⁴² Amnesty International Indonésie, “Amnesty International Raises Concerns Over Crackdown on Freedom of Expression in Maluku”, 29 avril 2020, <https://www.amnesty.id/amnesty-international-raises-concerns-over-crackdown-on-freedom-of-expression-in-maluku/>.
- ⁴³ Amnesty International Indonésie, “Indonesia: End travesty of justice and release Moluccan prisoners of conscience”, 19 novembre 2021, <https://www.amnesty.id/indonesia-end-travesty-of-justice-and-release-moluccan-prisoners-of-conscience/>.
- ⁴⁴ Amnesty International Indonésie, “Indonesia: Immediately release Papuan students charged with treason”, 3 décembre 2021, <https://www.amnesty.id/indonesia-immediately-release-papuan-students-charged-with-treason/>.
- ⁴⁵ Amnesty International Indonésie, “Usut tuntas pelanggaran HAM dalam demo mahasiswa September 2019”, 10 janvier 2020, <https://www.amnesty.id/usut-tuntas-pelanggaran-ham-dalam-demo-mahasiswa-september-2019/>.
- ⁴⁶ Amnesty International Indonésie, “Indonesia: Investigate verified evidence of police violence during Omnibus Law protests”, 2 décembre 2020, <https://www.amnesty.id/indonesia-investigate-verified-evidence-of-police-violence-during-omnibus-law-protests/>.
- ⁴⁷ Amnesty International, « Indonésie. Des manifestant-e-s papous ont été la cible de tirs, de coups et d’insultes racistes de la part des forces de sécurité », 20 août 2021, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/08/indonesia-papuan-protesters-shot-beaten-and-racially-abused-by-security-forces-new-research/>.
- ⁴⁸ Tempo, “Anti-Omnibus Law Protest; AJI Says 28 Journalists Faced Police Intimidation”, 10 octobre 2020, <https://en.tempo.co/read/1394748/anti-omnibus-law-protest-aji-says-28-journalists-faced-police-intimidation>.